

## **Règlement du Challenge NAE #2017** **L'Aéronautique du futur en Normandie**

### **Art 1. Société organisatrice**

Normandie AeroEspace (NAE) dont le siège social est situé à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Technopole du Madrillet – 745 Avenue de l'Université – Bâtiment CRIANN – 76 800 Saint Etienne du Rouvray – organise de septembre 2016 à juin 2017 un « Challenge NAE : L'Aéronautique du futur en Normandie ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu.

### **Art 2. Conditions de participation**

- Composer une équipe de 2 à 5 participants
- La structure d'enseignement des étudiants (école, lycée...) doit se situer sur le territoire national (exception possible sur dérogation)
- S'engager à être présent à chaque étape de présentation du projet
- Respecter les livrables et planning du Challenge

### **Art 3. Modalités de participation**

Toute personne remplissant les conditions fixées à l'article 2 de ce règlement et souhaitant participer au challenge est invitée à suivre la procédure définie ci-après.

Le challenge se déroule comme suit :

- A compter du 01/09/2017, les candidats sont invités à se connecter sur le site du challenge concours à <http://projets.nae.fr/challenge-nae-2016>
- Sur le site, les candidats peuvent candidater en ligne.
- Une fois le dossier de candidature complété par le candidat Normandie AeroEspace valide l'ensemble du dossier et peut être amené à demander des compléments d'informations. Il doit être renseigné au plus tard le **03/11/2017**.

## Règlement du Challenge NAE #2017 L'Aéronautique du futur en Normandie

### Art 4. Durée de l'opération

Le challenge se déroulera de septembre 2017 à février 2018.

NAE se réserve le droit de proroger sa durée ou de mettre fin prématurément à son déroulement sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision et formalisera, le cas échéant, sa décision par un avenant au présent règlement.

#### • **Planning :**

- **Septembre 2017** : Ouverture du site Internet et communication opérationnelle
- **03/11/2017** : Date limite de clôture des inscriptions
- **16/11/2017** : Présentation des différents projets pour validation de la cohérence des projets avec le challenge NAE et rencontre des étudiants (phase1)
- **Décembre 2017 - Janvier 2018** : Rencontre / visite d'un site industriel sur demande en lien avec le projet.
- **11/01/2018** : État d'avancement des démonstrateurs et pitch des étudiants pour préparation de la finale (phase2)
- **6 ou 7/02/2018** : Finale du Challenge NAE

### Art 5. Les livrables

- **Phase 1** : Présentation des projets au travers d'un pitch de présentation et échanges avec les autres étudiants (**16/11/17**)
- **Phase 2** : État d'avancement des démonstrateurs et pitch de chaque groupe (**11/01/18**)
- **Finale** : Présentation des démonstrateurs et pitch des étudiants (**6 ou 7/02/18**)

## Règlement du Challenge NAE #2017 L'Aéronautique du futur en Normandie

### Art 6. Sélection des gagnants

La sélection se déroulera en 2 phases :

1. Pré-sélection le **16/11/17** sur présentation orale suivant la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION - PHASE 1		
Équipe		N°1
Critères	Points	
Originalité / innovation	1 à 4	
Complémentarité / cohérence de l'équipe	1 à 4	
Intérêt / pertinence du projet	1 à 4	
Maîtrise du sujet par les étudiants	1 à 4	
Qualité de la présentation du projet	1 à 4	
<b>Total</b>	<b>sur 20</b>	
<b>Bonus pour les équipes mixtes</b>	<b>1</b>	

Télécharger la grille d'évaluation sur le site du Challenge NAE

2. Sélection des finalistes le **06 ou 07 février 2018** suivant la grille d'évaluation suivante :

GRILLE D'ÉVALUATION - PHASE 2		
Équipe		N°1
Critères	Point	
Innovation et réalisme de la solution proposée	1 à 4	
Implication des étudiants	1 à 4	
Implication et soutien d'enseignants	1 à 4	
Relation avec le monde industriel et partenariat	1 à 4	
Qualité de la présentation à chaque étape du projet	1 à 4	
<b>Total</b>	<b>sur 20</b>	
<b>Bonus pour a mixité des équipes (sexe &amp; structure d'enseignement)</b>	<b>1</b>	

## Règlement du Challenge NAE #2017 L'Aéronautique du futur en Normandie

### Art 7. Composition du comité d'évaluation

- Bureau et permanents de NAE
- Industriels / Académiques
- Journalistes

La composition du jury pourra être modifiée par NAE.

### Art 8. Dotations

#### → Pour les participants

L'ensemble des participants recevra une dotation type goodies.

#### → Pour les 3 meilleures équipes gagnantes

- Les 3 premières équipes recevront une dotation spécifique qui sera communiquée ultérieurement.
- Un abonnement de 6 mois à Air & Cosmos pourra être offert sous condition du magazine.

### Art 9. Le programme de soutien

Dans le cadre du développement de ce projet, NAE pourra accorder un soutien technique et/ou financier pour la réalisation des projets. La décision finale de l'octroi de ce soutien et de ses modalités sera définie par NAE en accord avec l'équipe projet.

### Art 10. Contestation du jeu - Règlement des litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple avec AR adressée à NAE, organisatrice de ce challenge.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne seront être pris en compte.

### Art 11. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du règlement.

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou à l'application du règlement, relève de l'arbitrage de NAE. Le règlement est consultable et imprimable depuis le site.

Le règlement est adressé à tous les participants sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : [rti@nae.fr](mailto:rti@nae.fr)

## **Règlement du Challenge NAE #2017** **L'Aéronautique du futur en Normandie**

### **Art 12. Exploitation de l'image du gagnant**

De par leur simple participation, les participants autorisent de plein droit NAE à diffuser les noms, prénoms et photographie tant en interne qu'en externe à des fins publicitaires ou purement informatives.

### **Art 13. Protection des données à caractère personnel**

Le cas échéant, les coordonnées des participants seront traitées conformément aux dispositions de la Loi Informatique du 6 Janvier 1978 modifiée.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite sur papier libre à NAE, seule destinataire de ces informations.

### **Art 14. Modalités de modification du challenge**

NAE se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le challenge sans préavis.

Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées.

### **Art 15. Propriété intellectuelle & industrielle**

De par leur simple participation, les participants autorisent NAE à diffuser les différents résultats des projets sans aucune contestation possible.